

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00729

Numéro SIREN : 912 766 037

Nom ou dénomination : 13 CHANCES

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 7434

## **13 CHANCES**

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social : 11 3EME AVENUE

60260 LAMORLAYE

912 766 037 RCS COMPIEGNE

---

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux,

Le quinze novembre, à neuf heures,

Madame Elvire Blasset associée unique de la société 13 CHANCES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal et a pris les décisions suivantes :

- Démission du président Emmanuel Berujon et nomination du nouveau président Elvire Blasset
- Fixation de la rémunération du nouveau président

#### **PREMIÈRE DECISION**

L'associée unique prend acte de la démission remise par M. Emmanuel BERUJON le 14 novembre 2022 de ses fonctions de président de la société à compter du 14 novembre 2022. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

#### **DEUXIÈME DECISION**

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Mme Elvire BLASSET aux fonctions de président de la société en remplacement de M. Emmanuel BERUJON, président démissionnaire. Mme Elvire BLASSET déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

#### **TROISIÈME DECISION**

L'associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Mme Elvire BLASSET reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération

jusqu'à la fin de l'année civile 2023. Mme Elvire BLASSET pourra prétendre sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'associée unique**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'AS' followed by a long horizontal stroke.